

Communiqué de presse

SECURITE ROUTIERE

Pau, le 13/11/2020

Bilan de l'accidentologie dans le département des Pyrénées-Atlantiques

Depuis le début de l'année 2020, **24** décès sont à déplorer sur les routes du département. Au regard de ce bilan, le préfet rappelle tous les usagers de la route à la plus grande prudence.

Au 8 novembre, on compte 682 accidents de la route.

Ces accidents de la route ont fait 805 blessés et 165 blessés hospitalisés.

Ces accidents sont toujours principalement dus à une vitesse excessive ou inadaptée aux circonstances (qui ont causé 247 accidents) et des refus de priorités (qui ont causé 177 accidents).

<u>Durant la semaine du 2 au 8 novembre 2020, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes</u> :

- 248 excès de vitesse ;
- 11 infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont 8 délictuelles ;
- 17 infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- 13 infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- 6 infractions liées à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- 14 infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné 19 suspensions du permis de conduire.

La semaine du 16 au 20 novembre sera consacrée à la sécurité routière au travail : Le risque routier professionnel constitue la première cause de mortalité au travail.

En 2019 au niveau national, 406 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail soit 12,5 % de la mortalité routière.

Depuis le début de l'année dans le département, 22 accidents impliquent un conducteur lors d'un trajet en utilisation professionnelle.

Lorsque vous vous déplacez vers votre lieu de travail, sur un trajet habituel, restez vigilants. Évitez tout ce qui peut vous distraire de la conduite :

- n'utilisez pas votre téléphone portable au volant : vous enregistrez entre 30 % et 50 % d'informations en moins et multipliez par trois le risque d'accidents.
- si vous utilisez votre poste radio ou votre GPS, faites les différents réglages avant de partir pour pouvoir rester concentré pendant la conduite.
- si vous vous déplacez sur un vélo ou sur une trottinette, le port des écouteurs ou d'un casque audio est interdit.



Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel: 06 26 14 12 79

Mél: pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | @prefet64